



# SuffrageWeb



---

## Procuration 2022

---

**Reprise du stock des procurations au REU**



## Préambule

La loi du 27 décembre 2019 (relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique) prévoit la suppression de la contrainte imposant, dans le cas d'une procuration, que le mandant et le mandataire soient inscrits dans la même commune.

Cette disposition, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, entraîne la prise en charge dans le répertoire électoral unique (REU) du traitement des procurations, jusque-là gérées entièrement au niveau de la commune.

Les communes devront envoyer au REU leurs procurations existantes valides au 1er janvier 2022.

## Principe :

Cette reprise est unitaire et manuelle (envoi une par une des procurations au REU).

La reprise des données devra être réalisée lors des dernières semaines de décembre 2021, au plus tard le 3 janvier 2022, avant la saisie des premiers flux de 2022.


Depuis SuffrageWeb, il suffira de rechercher les procurations valides au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de les envoyer au REU dans l'ordre chronologique.

## Comment envoyer son stock des procurations valide au REU :

1. Purger ses procurations invalides (facultatif mais recommandé).

Le système concernant la gestion des procurations change, nous vous conseillons de ne pas garder vos anciennes procurations périmées.

Pour cela, vous disposez d'un icône nommé TRAITEMENTS, puis PURGE.



The screenshot shows the 'Suffrage Web' interface for the 'Ville de Wavrin / Mairie principale'. The navigation menu includes 'Accueil', 'Traitements', and 'Purge'. The 'Purge' section is active and displays two options for purging data:

- Retours de cartes**: Purger tous les retours de cartes avant le 03/11/2021. A purple 'PURGER' button is next to the date.
- Procurations**: Purger les procurations périmées avant le 03/11/2021. A purple 'PURGER' button is next to the date.

Indiquez la date du jour et cliquez sur « Purger » en regard du paragraphe « Procurations » et cliquez sur « PURGER »

## 2. Lister les procurations à envoyer au REU

A compter de la Version 3.4 de SuffrageWeb (disponible à compter du 6 décembre 2021), vous disposerez d'un compteur sur l'icône PROCURATIONS.



PROCURATIONS

d

Ce compteur vous indique le nombre de procurations à envoyer au REU.

Pour lister ces procurations, cliquez sur l'icône « Procurations », puis vous disposerez d'un bouton nommé « X procurations à envoyer au REU ».



L'action sur ce bouton va vous lister les procurations concernées.

Affichage de 3 sur 3, afficher 25 par page

Mandant	Mandataire	Date de délivrance	Date limite de validité	Mois d'invalidité	Statut
COLLOT (PITETTE) Joulia	COLOSIMO Bruno Claude Christian	08/11/2021	08/11/2022	-	À envoyer
CLET Suzanne Micheline	CARY (BILLET) Louise Jeanne	08/11/2021	08/11/2022	-	À envoyer
COMEMALE (CHAMBON) Micheline	CONWAY Denise Yvonne Marie-Madeleine	08/11/2021	08/11/2022	-	À envoyer

Première page Précédent 1 Suivant Dernière page

## 3. Envoyer le stock des procurations au REU.

Notice d'utilisation - Procurations 2022

Pour envoyer une procuration, il faut cliquer sur la ligne de la procuration, puis faire « modifier ».

[Accueil](#) > **Procurations** > **Détails d'une procuration**

---

[Retour](#)  
**Modifier**  
[Demander la résiliation](#)

**Détails d'une procuration**  
**Statut :** À envoyer  
**Établie :** En France

Il faut compléter un nouveau champ obligatoire lié aux nouvelles procurations qui se nomme « type d'autorité ». (champ imposé par le REU)

[Accueil](#) > **Procurations** > **Modifier une procuration**

---

[Retour](#)

Modification d'une procuration

Mandant	Mandataire
<b>Numéro d'électeur :</b> 28307510 <b>Identité :</b> COLLOT Joulia <b>Date de naissance :</b> 12/04/1929 <b>Sexe :</b> Féminin <b>Lieu de naissance :</b> Coulombiers, FRANCE	<b>Numéro d'électeur :</b> <b>Identité :</b> COLOSIMC <b>Date de naissance :</b> <b>Sexe :</b> Masculin <b>Lieu de naissance :</b> I
<b>Bureau de vote :</b> Gymnase (3) <b>Numéro d'ordre :</b> 5	<b>Bureau de vote :</b> Gyr <b>Numéro d'ordre :</b> 5

**Établie : \***     En France     À l'étranger

**Période : \***    Période (1 an) ▼

**Jusqu'au : \***    08 / 11 / 2022 ✕

**Type d'autorité : \***    ▼  
Champs obligatoire

Nouveautés

Puis cliquer sur « Enregistrer et envoyer au REU ».



Type d'autorité : \* Police Nationale ▼

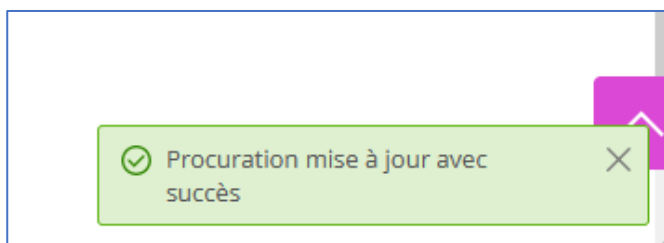
Autorité : Brigade de gendarmerie Officier de gendarmerie ▼

Date d'établissement : \* 08 / 11 / 2021 ✕

Motif de non validité : Aucun ▼

**ENREGISTRER ET ENVOYER AU REU**

Un message de confirmation de l'envoi s'affiche en bas à droite.



**L'envoi doit être fait dans l'ordre chronologique de leur date d'établissement**

A savoir : Lorsque vous cliquez sur le bouton « X procurations à envoyer au REU », nous vous avons classé les procurations dans l'ordre de leur date d'établissement, il vous suffira de les envoyer dans l'ordre du résultat de la recherche.

### Pourquoi je ne peux pas créer une nouvelle procuration ?

Tant qu'il reste des procurations à envoyer, vous ne pouvez pas en créer de nouvelles. Vous devez donc envoyer au REU tous votre stock des procurations. Si vous tentez de créer une nouvelle procuration avec le bouton « Nouvelle procuration », Un message d'erreur s'affiche.

